

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017080005	22/01/2018

Référence de la décision : A/MC/2018-01-165

Délivrance d'un certificat de sécurité à la société CFTA :

A été délivrée, à la société CFTA, un certificat de sécurité pour assurer des services de transport ferroviaire de passagers sur une partie du réseau ferré national (RFN), à savoir sur les lignes de Guigamp à Carhaix et de Guigamp à Paimpol.

Ce certificat a été délivré pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 22 janvier 2023.